

# Le récit criminel arabe / Arabic Crime Fiction

Sous la direction de / Edited by  
Katia Ghosn, Benoît Tadié



منشور  
mizan

Harrassowitz Verlag



# MÎZÂN

Studien zur Literatur in der islamischen Welt

Herausgegeben von  
Stephan Guth, Roxane Haag-Higuchi,  
Catharina Dufft und Börte Sagaster

Band 32

2021

Harrassowitz Verlag · Wiesbaden

# Le récit criminel arabe / Arabic Crime Fiction

Sous la direction de / Edited by  
Katia Ghosn, Benoît Tadié

2021

Harrassowitz Verlag · Wiesbaden

Publication of this book was supported by a grant of Université Paris 8 and Centre de Recherche Moyen-Orient Méditerranée (CERMOM).

Das von Anwārī al Ḥusaynī entworfene Signet auf dem Umschlag symbolisiert eine Waage.

Bibliografische Information der Deutschen Nationalbibliothek  
Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <https://dnb.de> abrufbar.

Bibliographic information published by the Deutsche Nationalbibliothek  
The Deutsche Nationalbibliothek lists this publication in the Deutsche Nationalbibliografie; detailed bibliographic data are available on the internet at <https://dnb.de>.

For further information about our publishing program consult our website <https://www.harrassowitz-verlag.de>

© Otto Harrassowitz GmbH & Co. KG, Wiesbaden 2021

This work, including all of its parts, is protected by copyright. Any use beyond the limits of copyright law without the permission of the publisher is forbidden and subject to penalty. This applies particularly to reproductions, translations, microfilms and storage and processing in electronic systems.

Printed on permanent/durable paper.

Printing and binding: Rosch-Buch Druckerei GmbH

Printed in Germany

ISSN 0938-9024

ISBN 978-3-447-11576 -6

e-ISBN 978-3-447-39120-7

# Table des matières

<i>Katia Ghosn et Benoît Tadié</i>	
Introduction. Le récit criminel arabe existe-t-il ? .....	1
<i>Mathieu Tillier</i>	
Judicial Investigations in Classical Islam .....	17
<i>Benoît Tadié</i>	
<i>Man qatala Laylā al-Ḥāyik ?</i> de Ġassān Kanafānī, ou le roman policier impossible .....	31
<i>Katia Ghosn</i>	
Maḥfūz lecteur de Kanafānī ? L'Invisible dans <i>Ṭaḥqīq</i> et <i>al-Šay' al-āḥar : Man qatala Laylā al-Ḥāyik ?</i> .....	49
<i>Heidi Toelle</i>	
<i>Turāb al-mās</i> d'Aḥmad Murād. Quand chacun se transforme en juge et bourreau .....	65
<i>Hartmut Fähndrich</i>	
Crimes in Mecca: Is Raġā' 'Ālim's <i>Ṭawq al-ḥamām</i> a Detective Story? .....	77
<i>Najeh Jegham</i>	
L'envers du monde ou la décomposition à l'œuvre : Une lecture d' <i>al-Miṣraṭ</i> de Kamāl al-Riyāḥī .....	93
<i>Jolanda Guardi</i>	
Le roman policier algérien en langue arabe. <i>Nabaḍāt āḥir al-layl</i> de Nasīma Būlūfa .....	109
<i>Alessandro Buontempo</i>	
Scanning Violence Untold: The Detective's Voice in Arabic Crime Fiction .....	127

*Table des matières*

*Xavier Luffin*

The Peregrinations of a Sudanese Detective in Cairo:  
A Focus on Parker Bilal's *Dogstar Rising* ..... 147

*Rima Samman*

*Le Caire confidentiel* : Un film qui déconstruit le système  
de corruption politique de Hosni Moubarak ..... 161

*Gianluca Parolin*

Enquêteurs (non) familiaux : Qui mène les enquêtes  
dans les séries télévisées égyptiennes ? ..... 175

*Emily Drumsta*

Interview with 'Abdul'ilāh Ḥamdūšī ..... 195

*Aram A. Shabin*

The Life and Work of Maḥmūd Sālim: A Pioneer  
of the Arabic Detective Novel ..... 207

Bibliographie ..... 247

Les auteurs ..... 265

Pour la translittération de l'arabe, les normes d'*ARABICA* sont adoptées

’ b t ṭ ġ ḥ ḫ d d r z s š ṣ ḍ ṭ ṣ ḡ f q k l m n h w y

# Introduction

## Le récit criminel arabe existe-t-il ?

*Katia Ghosn et Benoît Tadié*

Un livre sur le récit criminel arabe peut sembler paradoxal et susciter d'emblée critiques et incompréhensions. Cela n'existe pas dans cette région du monde, répète-t-on à l'envi. Contrairement au genre romanesque ou théâtral, le champ littéraire arabe aurait été réticent à adopter cette forme, qui a pris son autonomie en Europe et aux États-Unis entre le milieu et la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle sous le nom de « roman policier » en français, de *mystery*, *crime fiction* ou *detective fiction* en anglais, de *kriminalroman* en allemand, etc.<sup>1</sup> Et, comme le relève Alessandro Buontempo dans un chapitre du présent ouvrage, les termes utilisés dans le monde arabe lui-même, tels *alḡāz* (mystères ou énigmes), *ri-*

1 Les critiques s'accordent généralement à voir sa naissance dans les histoires d'Edgar Allan Poe consacrées au détective Auguste Dupin, en particulier "The Murders in the Rue Morgue" (1841), et à considérer que son âge d'or se situe entre la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et les années 1930. Cet âge d'or est illustré par des auteurs comme Arthur Conan Doyle (1859–1930), G. K. Chesterton (1874–1936), Dorothy Sayers (1893–1957) ou Agatha Christie (1890–1976), pour ne citer que certains des plus célèbres. Pour qui s'intéresse à la définition et à l'histoire du roman policier classique, l'ouvrage de Howard Haycraft, *Murder for Pleasure: The Life and Times of the Detective Story* (1941), New York, Carroll & Graf, 1984, reste sans doute la meilleure introduction. Parmi les approches plus récentes et plus politiques du genre, on citera celle de Luc Boltanski, qui entre en résonance avec plusieurs études de cet ouvrage et qui lie l'essor du roman policier classique à la consolidation des États-nations et à leur projet d'unifier et d'organiser la réalité sociale. V. Luc Boltanski, *Enigmes et complots: Une enquête à propos d'enquêtes*, Paris, Gallimard, 2012.

*wāya būlīsīyya* (roman policier) ou encore *riwāya ġāsūsīyya* (roman d'espionnage), sont peu stables et utilisés de manière souvent contradictoire.

Certes, si l'on s'en tient aux conceptions traditionnelles, formalistes et exclusives du récit criminel, fondées sur une codification stricte en terme de « règles » ou « décalogues »<sup>2</sup> et sur la résolution logico-déductive d'une énigme par un détective cérébral, force est de constater qu'une telle forme narrative – qui caractérise le roman policier classique, à la Arthur Conan Doyle ou Agatha Christie – ne s'est pas véritablement imposée en tant que telle dans le champ culturel arabe. Mais, selon le point de vue défendu ici, c'est précisément parce que la critique s'est trop longtemps limitée à ce paradigme classique qu'elle est restée aveugle à l'existence du récit criminel dans la culture arabe. Comme l'écrit Gianluca Parolin dans un autre chapitre de ce livre, « les spécialistes de littérature trouveraient un réservoir sensiblement plus important d'œuvres policières s'ils devaient lancer un filet avec un maillage générique différent ». Les textes existent : il reste à reconnaître le genre.

Or, conscients de l'inévitable imprécision de définitions qui suscitent, encore aujourd'hui, d'interminables débats critiques, nous préférons nommer le genre en question « récit criminel » plutôt que « roman policier », bien que ce dernier terme soit plus courant en français. Le récit criminel, tel que nous l'entendons, c'est toute forme de récit où le crime est l'événement narratif prépondérant. Il comprend en premier lieu les différentes traditions du roman policier (notamment le roman à énigme et le roman noir) sur lesquelles nous reviendrons, mais il s'étend aussi à certains domaines ou médias connexes que la catégorie de « roman policier » laisse dans l'ombre, comme la nouvelle, le roman graphique, la littérature jeunesse, la dramatique radio, le cinéma ou la

2 Voir par exemple S. S. Van Dine, "Twenty Rules for Writing Detective Stories" (1928), in Howard Haycraft (ed.), *The Art of the Mystery Story* (1946), New York, Carroll & Graf, 1983, p. 189–193 ; Ronald Knox, « A Detective Story Decalogue » (1929), *ibid.* p. 194–196.

série TV. Par ailleurs, contrairement à la catégorie de roman policier, le récit criminel ne met pas nécessairement l'accent sur l'enquête ou la résolution d'une énigme par un détective ou un policier, mais comprend aussi d'autres formes comme, par exemple, le roman de gangsters, où il n'y a généralement pas d'énigme et où les détectives ou policiers ne jouent qu'un second rôle. Cela n'empêche pas les différents types d'histoires que recouvre le récit criminel de dessiner, d'un point de vue historique et culturel, un même univers narratif.

On peut à partir d'une telle définition, que l'on veut donc inclusive plutôt qu'exclusive, repenser la question du récit criminel arabe à nouveaux frais et selon plusieurs points de vue. Premièrement, d'un point de vue historique, on relève la présence d'histoires criminelles dans certains textes arabes classiques, où l'on peut parfois lire, avec Régis Messac, la préhistoire ou la préfiguration du genre actuel<sup>3</sup>. Ces textes partagent avec le récit criminel contemporain des traits importants, comme la focalisation sur le crime et le châtement, la présence de malfaiteurs, de juges et de témoins, ou celle d'indices qu'il faut déchiffrer et interpréter ; ils posent comme lui des questions fondamentales sur le crime et la criminalité, la capacité de la justice à distinguer les coupables des innocents et, plus généralement, les moyens de faire émerger la vérité au grand jour. Ainsi, certains *abbār* (sing. *ḥabar*) de l'époque abbasside ou contes des *Mille et une nuits* ont récemment fait l'objet de lectures « policières » convaincantes<sup>4</sup>.

3 Voir les lectures de Régis Messac dans le premier chapitre de sa thèse *Le « Detective Novel » et l'influence de la pensée scientifique* (1929), souvent imitée, moins souvent citée, inégalée sur le plan de l'érudition. Messac étudie les *Mille et une nuits* et l'*Histoire des prophètes et des rois de Ṭabarī* (839–923) parmi les premières sources possibles d'une tradition qui conduit au roman policier contemporain. V. Régis Messac, *Le « Detective Novel »*, Amiens, Les Belles Lettres/Encrages, 2011, p. 37–46.

4 Cf. Katia Zakharia, *Nouvelles policières du monde abbasside* (traduction et présentation), Paris, Pocket, 2008 ; Fedwa Malti-Douglas, "Classical Arabic Crime Narratives: Thieves and Thievery in Adab Literature", *Journal of Arabic Literature*, vol. 19, n° 2, 1988, p. 108–127 ; F. Malti-Douglas, "The Classical Arabic

Deuxièmement, d'un point de vue générique, la pertinence d'une lecture « criminelle » de certains textes arabes apparaît plus nettement si on confronte ces textes, non seulement au roman à énigme classique (à la Arthur Conan Doyle ou Agatha Christie) mais à des formes narratives nées en opposition à ce paradigme, comme le roman noir<sup>5</sup> et le « thriller métaphysique »<sup>6</sup>. Les récits criminels arabes, notamment les plus récents, se rapprochent souvent de ces formes oppositionnelles, où le crime ne sert pas de point de départ à une enquête triomphante mais à une plongée dans la violence, l'injustice ou l'absurdité du monde. Ni la censure, ni les régimes autoritaires, ni la faiblesse de l'industrie édito-

Detective”, *Arabica*, Tome XXXV, vol. 35, 1988b, p. 59–91 ; Roger Allen, “Narrative Structure in Arabic: “The Story of the Three Apples” from the 1001 Nights”, Roger Savory and Agios Dionisius Agios (eds.), *Logos Islamikos, Papers in Medieval Studies*, n° 6, Toronto, 1984, p. 51–60; Eugénie Rébillard, « Des gens suspects : La construction des figures criminelles dans l'Irak abbasside (IXème–XIème siècles) », Éditions de la Sorbonne. *Hypothèses* 2017/1, p. 189–198.

- 5 La critique n'a reconnu qu'assez tardivement l'opposition fondamentale entre roman à énigme (en anglais *formal detective fiction*, *cozy* ou *golden age detective fiction*, ou encore *wbodunit*) et roman noir (en anglais *hard-boiled* ou *noir fiction*), alors qu'elle s'était constituée dès les années 1920 dans les récits des magazines pulps américains comme *Black Mask*, sous la plume d'auteurs comme Dashiell Hammett. Pour comprendre comment cette opposition a été progressivement élaborée sur le plan critique, on pourra consulter l'ouvrage précurseur de Roger Caillois, *Puissances du roman*, Marseille, Éditions du Sagittaire, 1942 ; l'article de Raymond Chandler, “The Simple Art of Murder” (1944), *Later Novels & Other Writings*, New York, Library of America, 1995 ; les excellents chapitres de George Grella “The Formal Detective Novel” et “The Hard-Boiled Detective Novel”, in Robin E. Winks (ed.), *Detective Fiction, A Collection of Critical Essays*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1980, p. 84–102 et p. 103–120 respectivement ; ou encore les essais percutants de Jean-Patrick Manchette regroupés dans ses *Chroniques*, Paris, Rivages, 1996.
- 6 Cf. Antoine Dechéne et Michel Delville (dir.), *Le thriller métaphysique d'Edgar Allan Poe à nos jours*, Liège, Presses Universitaires de Liège, « Clinamen », 2016. Cette catégorie ne s'est pas encore tout-à-fait imposée sur le plan critique, notamment en raison de l'hétérogénéité de son corpus. Son émergence traduit la volonté de théoriser comme genre spécifique un ensemble de récits (qu'on pourrait aussi appeler « métafictionnels » ou « postmodernes ») qui jouent avec les fondements cognitifs ou ontologiques du roman policier en remettant en cause ses conventions fondamentales.

riale n'empêchent les auteurs d'acclimater ces formes, rehaussées tantôt d'ironie, tantôt de tragique, et de les greffer sur des traditions narratives locales pour exposer la corruption, l'absence de justice, les principes fallacieux de la modernité sur lesquels leurs gouvernements non démocratiques prétendent asseoir leur pouvoir, voire le chaos de sociétés qui s'abîment dans la violence. Ainsi, pour prendre un exemple récent, l'écrivain irakien Aḥmad Sa'dāwī intègre à son roman *Frānkinštāyn fī Baġdād* (*Frankenstein à Bagdad*, 2013) les tropes du fantastique et du roman noir occidental, pour donner un point de vue sur la guerre en Irak, l'occupation américaine, les tueries sans fin et les attentats suicides imprévisibles. Le monstre anonyme et vengeur au centre de ce roman, dont le corps est fait de morceaux de cadavres cousus ensemble, renvoie à celui de Mary Shelley et à la tradition des tueurs fous/illuminés du roman noir, mais tout le récit nous ramène implicitement à la capitale abbasside d'autrefois et aux *abbār*, dont il inverse radicalement les présupposés et les déroulement : là où, autrefois, de hauts personnages légitimes et clairvoyants, émirs ou chefs de la police, séparaient d'un coup d'œil les criminels des innocents et rendaient infailliblement la justice grâce à leur « perspicacité inspirée »<sup>7</sup>, il n'y a désormais plus que des personnages équivoques et le spectacle d'un monde en ruines, « complètement ravagé par l'ambition, la soif de pouvoir et cette omniprésente soif de tuer, qui continue de faire couler le sang »<sup>8</sup>. Mais il existe aussi dans le peuple fracturé, qui s'incarne symboliquement dans le corps composite du monstre vengeur, « fait de rognures humaines renvoyant à des ethnies, des tribus, des races et des milieux sociaux différents »<sup>9</sup>, une autre « soif » elle aussi inextinguible, celle de justice. Cette ambivalence profonde entre le désir de justice et le potentiel meurtrier du peuple, qui s'affirme dans le discours et les actions

7 Katia Zakharia, *Nouvelles policières du monde abbasside*, op. cit., p. 10.

8 Aḥmad Sa'dāwī, *Frankenstein à Bagdad*, trad. France Meyer, Paris, Le livre de poche, 2016, p. 198.

9 *Ibid.*, p. 202.

équivoques du monstre, est l'un des traits que le roman de Sa'dāwī partage avec la grande tradition du roman noir américain.

Troisièmement, une définition élargie du récit criminel permet de mieux comprendre certaines conditions matérielles et culturelles qui font obstacle à sa reconnaissance dans le champ littéraire arabe. En effet, si le marché européen et américain de la littérature favorise l'autonomisation des genres en catégories éditoriales et critiques bien identifiées, comme le roman policier (par exemple à travers des collections comme, en France, « Le Masque » ou la « Série noire »), qui tendent à muter et se subdiviser selon une logique propre à un capitalisme « avancé », ce processus est nettement moins affirmé sur le marché beaucoup plus restreint de la littérature arabe qui, selon certaines estimations, représente dans son ensemble à peine le quart de celui de la Belgique<sup>10</sup>. Les catégories littéraires y sont moins nombreuses et moins précises, si bien que la littérature criminelle est passée au travers des mailles de ce filet sans être reconnue. Ainsi, Samah Selim montre que de nombreux auteurs à l'époque de la *nabḍa* ont produit une littérature policière populaire qui n'a guère été prise en considération par la critique, pas plus que ne le sont, encore aujourd'hui, les thrillers qui, comme le relève Jonathan Guyer<sup>11</sup>, s'empilent sur les marchés du livre du Caire, qu'ils soient traduits de langues étrangères ou écrits en arabe sous pseudonyme. Leurs couvertures aux couleurs violentes ne les distinguent d'ailleurs guère de celles des ouvrages d'auteurs littéraires reconnus, souvent ornées du même type d'illustrations tapageuses destinées à appâter le client. Il ne suffit donc pas, tant s'en faut, que des traits propres au récit criminel émergent dans les textes, même de manière évidente, pour que la catégorie générique correspondante s'impose sur le marché de l'édition ou

10 "Arabic Publishing: Plus de Kutub Please", *Economist*, 16 June 2016, <<https://www.economist.com/middle-east-and-africa/2016/06/16/plus-de-kutub-please>>. Page consultée le 8 mai 2020.

11 Jonathan Guyer, "The Case of the Arabic Noirs", *Paris Review*, 20/08/2014, <<https://www.theparisreview.org/blog/2014/08/20/the-case-of-the-arabic-noirs/>>. Page consultée le 10 mai 2020.

dans les classifications de la critique. L'une des ambitions de cet ouvrage est précisément de mieux comprendre le hiatus entre les définitions textuelle (aspects narratifs, stylistiques ou poétiques), matérielle (collections, couvertures, marketing) et culturelle (reconnaissance critique ou universitaire) du genre criminel, qui est à l'origine de bien des débats sur l'existence, ou la non-existence, de ce genre dans la littérature arabe. De plus, la fluidité, sur le marché du livre arabe, entre des formes de littérature que le marché du livre européen ou américain tend à séparer caractérise aussi la démarche des auteurs. Ainsi, des écrivains comme Nağīb Maḥfūz, ou Tawfīq al-Ḥakīm dans *Yawmiyyāt nā'ib fī l-aryāf*, puisent dans le répertoire du genre sans en revendiquer l'étiquette. Et leurs successeurs actuels montrent souvent un certain mépris pour les frontières entre littératures « noire » et « blanche », affichant au contraire par de multiples emprunts ou détournements leur volonté d'interpréter librement les traditions du récit criminel et de les plier à leurs propres desseins. La dernière décennie a ainsi vu émerger des écrivains comme Aḥmad Mūrād, Muḥammad Tawfīq, 'Abdul'īlāh Ḥamdūšī, Nasīma Būlūfa, Fātima Āl-'Amrū, Kamāl al-Riyāḥī, Farāğ al-Ḥiwār, Amal Bušārib, Bašīr Muftī, 'Abd al-Laṭīf Walad 'Abd Allāh, pour nous contenter de ces quelques noms, qui se sont saisis avec bonheur du potentiel subversif et narratif du roman noir, sans cesser pour autant d'écrire en même temps de la littérature blanche.

Cet ouvrage est donc né d'une conviction : le récit criminel arabe *existe*, même s'il n'est pas encore pleinement identifié comme tel par le marché de l'édition et n'a pas pleinement accédé à la reconnaissance de l'institution universitaire. Les études ici rassemblées cherchent à favoriser cette reconnaissance et à lui donner une assise historique et critique. Elles s'inscrivent dans le sillage de travaux récents, dont le nombre croissant est encourageant même si leur volume global est encore assez mince. En plus d'un certain nombre d'articles et d'études de cas, éparés dans des revues<sup>12</sup>, on peut citer à ce propos le volume de la revue *Fuṣūl*

12 Cf. à titre d'exemple, Samah Selim, "Fictional and Colonial Identities: Arsène

(*Mağallat Fuṣūl*, 2009)<sup>13</sup> ; l'ouvrage de Jonathan Smolin, *Moroccan Noir: Police, Crime, and Politics in Popular Culture*<sup>14</sup> (2013), qui analyse les conditions d'émergence du roman noir au Maroc et ses figures représentatives que sont Mīlūdī Ḥamdūšī et 'Abdul'ilāh Ḥamdūšī ; un chapitre sur « la trajectoire du roman policier arabe » dans un ouvrage de Muḥammad al-Dūhū<sup>15</sup> ; l'étude de 'Abd al-Qādir Šaršār<sup>16</sup> ; la thèse de Samah Selim<sup>17</sup> sur la marginalisation de la littérature populaire et policière par le projet nationaliste de la *nabḍa*, ou encore l'ouvrage collectif *Crime Fiction in and around the Eastern Mediterranean* (Stephan Guth, Börte Sagaster, Martin Strohmeier, dir., Wiesbaden : Harrassowitz Verlag-Mizan, 2016), qui couvre certains pays arabes et d'autres comme la Grèce, la Turquie, Chypre.

Lupin in Arabic”, *Middle Eastern Literature*, vol. 13, n°2, août 2010, p. 191–210; Tahani Alghureiby, “The Curious Case of Crime Fiction in Arabic Literature”, *The Arab World English Journal* 4, 2015, p. 155–166 ; Basilius Bawardi et Alif Faranesh, “Non-Canonical Detective Arabic Writing: The Beginnings of the Genre”, *Journal of Arabic and Islamic Studies*, 18, 2018, p. 23–49 ; Fruma Zachs et Basilius Bawardi, “Arab Nation-Building through Detective Stories in al-Diyā: The Cultural Translations of Nasīb al-Mash'alāni”, *Die Welt des Islams*, Brill, 2019, p. 1–23 ; Jonathan Smolin, “Political Malaise and the New Arabic Noir”, *South Central Review*, vol. 27, n° 1–2, 2010, p. 82–90 ; Katia Ghosn, « Procédés de décrédibilisation dans *al-Fil al-azraq* (L'éléphant bleu), roman noir d'Aḥmad Murād », *ARABICA*, 65, Leiden, Brill, 2018, p. 207–232 ; Jonathan Guyer, “The Case of the Arabic Noirs”, *loc. cit.* ; Elena Chiti, “Building a National Case in Interwar Egypt: Raya and Sakina's Crimes through the Pages of *al-Abrām*”, *History Compass Journal*, vol. 18, n° 2, 2020.

13 *Mağallat Fuṣūl*, n° 76, été-automne 2009.

14 Jonathan Smolin, *Moroccan Noir: Police, Crime, and Politics in Popular Culture*, Indiana, Indiana University Press, 2013.

15 Muḥammad al-Dūhū, *Hiwār al-nuṣūṣ : bayna al-riwāya al-'arabiyya wa-l-riwāya al-'ālamīyya*, Manšūrāt Ittiḥād kuttāb al-mağrib, Rabat, 2012.

16 'Abd al-Qādir Šaršār, *Al-riwāya al-būlisīyya : baḥṭ fi al-naẓariyya wa-l-uṣūl al-tārīḥīyya wa l-ḥaṣā'īs al-fannīyya wa ātār dālīka fī al-riwāya al-'arabiyya*, Damas, Manšūrāt Ittiḥād al-kuttāb al-'arab, 2003. En ligne [elibrary.medi.u.edu.my](http://elibrary.medi.u.edu.my).

17 Samah Selim, *Popular Fiction, Translation and the Nabda in Egypt*, Palgrave Macmillan, Springer Nature Switzerland AG, 2019.

Par rapport à ce dernier livre, celui que nous présentons, s'il ne nie aucunement le rôle des échanges internationaux dans la constitution d'un genre policier arabe, bien au contraire, part du principe qu'il existe une littérature policière ou criminelle commune au monde arabe, plongeant ses racines dans la littérature classique de l'âge abbasside. L'unité du genre n'est donc pas tant géographique que culturelle. C'est la raison pour laquelle la perspective de l'ouvrage est à la fois restreinte et ouverte : restreinte car il se limite volontairement aux récits criminels des pays arabes, ouverte car il entend donner une perspective géographique et historique aussi générale que possible sur ces récits, incluant Mashreq et Maghreb, allant de la littérature classique à nos jours, tout en mettant en valeur les échanges internationaux qui les ont nourris, y compris sur le plan linguistique. La littérature policière du Maghreb d'expression française fait ainsi partie, selon nous, du récit criminel arabe ; nous regrettons que l'espace restreint du présent volume nous oblige à remettre sa considération à une publication ultérieure. Mais l'inclusion d'un chapitre consacré à Parker Bilal (Jamal Mahjoub), auteur anglo-soudanais d'expression anglaise, traduit notre conviction que le récit criminel arabe peut se manifester dans d'autres langues. Cet ouvrage réunit un certain nombre de participants au premier colloque international consacré à la question, qui s'est tenu en mars 2019 à Paris<sup>18</sup>. Son approche est pluridisciplinaire, conjuguant analyses littéraires, historiques et sociologiques, *cultural studies* et études de réception. En partant de l'âge classique, nous avons classé les différents chapitres qui le composent suivant un ordre chronologique, bien que la grande majorité des études relèvent de la période contemporaine. De fait, beaucoup reste à faire pour mieux rattacher cette période à l'âge classique et pour repenser leur articulation dans la perspective qui est la nôtre. De ce point de vue, les travaux de Samah Selim sur la

18 Colloque international « le récit policier arabe », INALCO-IMA, 28–29 mars 2019, <<http://www.inalco.fr/actualite/colloque-international-recit-policier-arabe-28-29-mars>>.

littérature populaire et la *nahḍa*, cités ci-dessus, constituent un jalon important.

Dans le premier chapitre, Mathieu Tillier, historien de la période arabe classique, montre comment l'évolution du système judiciaire propre à l'islam classique, désormais fondé sur les témoignages au détriment de l'enquête, aurait contribué à limiter l'importance de l'investigation judiciaire ; le procès de Dimna d'Ibn al-Muqaffa' (c. 756) en est l'illustration dans l'*adab*. On peut chercher dans cette évolution, suggère-t-il, ainsi que dans le peu de crédit dont jouissaient les officiers de police, une explication possible de la marginalisation de l'enquête dans la tradition littéraire arabe.

L'enquête, ou plus exactement l'instruction judiciaire et le procès auquel elle conduit, sont précisément soumis à une critique radicale dans le roman de l'écrivain palestinien Ğassān Kanafānī, *Man qatala Laylā al-Ḥāyik ?* (1966), qui est analysé dans les deux chapitres suivant. Il s'agit, selon Benoît Tadié, d'un roman policier « impossible », où l'ensemble de la procédure judiciaire est entièrement dévoyée par le hasard, qui piège le héros-narrateur et entraîne sa condamnation à mort pour un meurtre dont il est innocent. On peut lire ce roman énigmatique aussi bien dans la continuité des interrogations arabes classiques sur la justice que comme le produit d'un échange avec les traditions européenne et américaine du roman noir et de l'absurde.

On peut également le lire, comme le montre Katia Ghosn, dans un dialogue avec l'œuvre de Nağīb Maḥfūz, Prix Nobel de littérature, celui-ci avait en effet expérimenté avec les enquêtes policières paradoxales du roman noir. En comparant la nouvelle de Maḥfūz, « Taḥqīq », avec *Man qatala Laylā al-Ḥāyik ?*, Katia Ghosn dégage une structure commune aux deux œuvres, qui réside dans la superposition de deux procès : un premier, « mondain » ou « visible », dont l'iniquité renvoie à l'absence de justice et de transparence démocratique dans les pays arabes, et un second qui fait appel à une herméneutique de l'« invisible ». L'échec de l'enquête rationnelle dans ces deux récits a pour contrepoint l'émer-

gence d'une double dimension noire et métaphysique, caractéristique d'une bonne partie de la littérature criminelle arabe.

Objet du chapitre suivant, le roman *Turāb al-mās* d'Aḥmad Murād, l'un des auteurs de romans noirs les plus importants qui aient émergé en Égypte, peint un tableau on ne peut plus noir de la société de ce pays. L'impunité dont jouissent les plus puissants pousse ceux qui subissent l'injustice à se venger par eux-mêmes, quitte à se transformer à leur tour en criminels. Le roman d'Aḥmad Murād représente une désagrégation morale générale ainsi qu'un stade plus avancé de la décomposition de l'appareil judiciaire et policier déjà suggérée par Maḥfūz. Selon Heidi Toelle, la corruption de la police ainsi que l'absence de confiance dans la justice expliqueraient, en partie, l'absence du roman à l'énigme classique dans la littérature arabe contemporaine.

*Ṭawq al-ḥamām* de Rağā' 'Ālim (Arabie Saoudite, 2011) se fonde aussi, comme le montre Hartmut Fähndrich, sur des ingrédients criminels (le meurtre d'une femme inconnue dans un passage de La Mecque), mais l'enquête, comme chez Kanafānī et Maḥfūz, est détournée de sa fonction classique : l'inspecteur chargé de l'affaire, et le roman lui-même, se perdent dans une foule d'histoires, laissant en fin de compte apparaître la vraie victime du roman : la ville de La Mecque, dont le roman raconte les transformations, sinon la mort. On notera que ce roman, publié en arabe comme fiction généraliste, est paru en France dans une collection de romans noirs, ce qui montre la différence des catégorisations génériques suivant les pays (cf. *supra*) et le rôle joué par les maisons d'édition dans la construction de ces catégories, rôle déterminant pour la réception des textes.

Le roman analysé par Najeh Jigham, *al-Miṣraṭ* (*Le Scalpel*) de Kamāl al-Riyāḥī (Tunisie, 2012), montre également une réinterprétation paradoxale et novatrice du genre criminel. Partant d'un fait divers qui avait défrayé la chronique tunisienne, celui du « Balafreur de Tunis », ce roman raconte une enquête menée par une série de personnages qui se partagent la narration, révélant l'état inquiétant de la société à travers une multiplicité de points de vue et un mélange de genres littéraires. Ici

encore, l'écriture expérimentale fait bon ménage avec le récit criminel, dans sa tendance noire et critique. Comme d'autres romans étudiés dans cet ouvrage, celui de Riyāhī raconte un échec ; il ne conduit ni à la résolution, ni même à la compréhension de l'affaire traitée, mais pousse le lecteur à s'interroger sur les rôles respectifs du romancier et du policier, dans une société caractérisée par une gestion policière de ses affaires, c'est-à-dire soumise à la dictature.

Jolanda Guardi s'intéresse au récit criminel algérien en langue arabe, à travers le roman *Nabadāt āhir al-layl* de Nasīma Būlūfa (2015), qui est considéré comme le premier roman policier algérien au féminin et montre, tout comme le roman de Raġā' 'Ālim, que le récit criminel arabe n'est pas uniquement l'apanage des auteurs masculins. Son chapitre s'interroge sur le croisement entre revendications féminines, questions linguistiques (choix de l'arabe plutôt que du français par exemple, dans un pays où le roman policier s'est d'abord développé en français) et formes du roman policier traditionnel, l'héroïne du roman devant lutter à la fois contre le crime et contre des préjugés tenaces sur l'inaptitude des femmes à exercer la profession de policier.

Alessandro Buontempo questionne l'environnement criminel, les stratégies narratives et les modèles d'investigation déployés dans deux romans noirs, *Maqṭal Faḥr al-Dīn* de 'Izz al-Dīn Šukrī Fišīr (Égypte, 1995) et *Rālf Rizq Allāh fī-l-mir'āt* de Rabī' Ġābir (Liban, 1997), où la figure du détective/enquêteur et son discours permettent d'ouvrir une brèche dans un monde de violence traumatique qui résiste à toute tentative de mise en récit. Le roman noir reprend ici certaines préoccupations essentielles de la littérature arabe postmoderne et expérimentale, démontrant la perméabilité des frontières entre littérature populaire et artistique et illustrant « les possibilités d'hybridation entre les genres, formes, idées et visions qui ont façonné la littérature arabe au fil du temps ».

Xavier Luffin sort du domaine arabophone pour considérer la série d'enquêtes du détective Makana, œuvres de l'auteur britannique d'origine soudanaise Jamal Mahjoub, publiées sous le pseudonyme de Parker Bilal. Il montre comment – contrairement à nombre de thrillers écrits

par des auteurs européens ou américains et situés au Caire – la métropole égyptienne n’y constitue pas un décor orientaliste pour agents occidentaux, car les acteurs de ces récits, criminels ou détectives, sont tous originaires d’Égypte ou du Soudan. Les romans de Bilal donnent ainsi l’occasion de repenser l’histoire contemporaine de ces deux pays autour de questions politiques, économiques et religieuses en phase avec les interrogations de la littérature romanesque arabe contemporaine.

Esquissant une ouverture vers d’autres formes de fiction criminelle, les deux chapitres suivants sont consacrés au domaine audiovisuel. Rima Samman, cinéaste, analyse le film de Tarik Saleh, *Hādīt al-Nīl Hiltūn* (*Le Caire confidentiel*, 2015), en montrant que l’appropriation des codes du film noir américain par le réalisateur permet d’exposer le fonctionnement occulte de la corruption de l’État en Égypte, tout en exprimant le sentiment d’anxiété et de désespoir consécutif à l’échec des printemps arabes. Film puissant, récompensé dans les festivals internationaux, *Hādīt al-Nīl Hiltūn* a cependant été produit par des capitaux suédois et n’a pu être tourné ni distribué en Égypte. L’obstruction du régime à sa production comme à sa diffusion semble confirmer le diagnostic pessimiste du film ; elle montre aussi que les espaces de liberté sont plus restreints au cinéma que dans la littérature. Le film noir arabe pourra-t-il exister autrement que comme production hors-sol, culturellement valorisée sur la scène internationale mais inaccessible au public qu’il vise en premier lieu ? Est-il condamné à rester un produit déraciné, déterritorialisé ?

Si le film noir est aujourd’hui marginal dans la consommation culturelle des pays arabes, les séries sont, quant à elles, centrales. Passant du cinéma à la télévision et aux plateformes payantes sur Internet, Gianluca Parolin analyse la figure de l’enquêteur ou enquêtrice dans un vaste échantillon de séries égyptiennes. En partant de la question « qui mène l’enquête ? », il construit une typologie des enquêteurs du petit écran, d’où il ressort que les détectives ou policiers professionnels des séries étrangères sont très rares à la télévision égyptienne ; en revanche, une foule de citoyens ordinaires reprennent l’enquête à leur compte. Tout en dégageant les facteurs sociologiques et politiques qui

peuvent sous-tendre cette « déprofessionnalisation » et « re-familiarisation » de l'enquêteur, il montre la fluidité générique qui caractérise les séries égyptiennes, domaine où la pratique consistant à assigner un genre spécifique à des œuvres dramatiques est relativement récente et où les catégories elles-mêmes ne se sont pas encore cristallisées.

Considérant qu'il était important de donner la parole à l'un des auteurs de romans noirs les plus réputés du monde arabe à l'heure actuelle, le chapitre suivant consiste en une interview de l'écrivain marocain 'Abdul'ilāh Ḥamdūšī, par Emily Drumsta. L'entretien éclaire le développement de son œuvre, son rapport à la langue arabe, sa réception différente sur les marchés marocain, arabe et global, le rôle que peuvent jouer des critiques étrangers dans la reconnaissance et la promotion du roman noir arabe et, plus généralement, les possibilités et les limites politiques de la littérature criminelle au Maroc et ailleurs dans le monde arabe.

L'ouvrage se clôt sur un important dossier biographique et historique consacré par Aram Shahin à Maḥmūd Sālīm (Égypte, 1929–2013). Cet auteur injustement méconnu a joué un rôle capital dans l'acclimatation d'un récit policier « jeunesse » dans le monde arabe, à travers sa série de romans consacrés à cinq enfants-enquêteurs, *al-Muḡāmirūn al-ḥamsa* (les cinq aventuriers, inspirés à l'origine par les histoires de l'écrivaine britannique Enid Blyton), et ses récits de mystère et d'espionnage consacrés aux « 13 diables » (*al-Šayāṭīn al-13*, 13 enfants issus d'autant de pays arabes, qui défendent le monde arabe contre des complots étrangers). Le succès de ces aventures a fait de Maḥmūd Sālīm l'auteur de langue arabe le plus vendu, avec près de 20 millions d'exemplaires... chiffre qui suffirait à lui seul à réfuter la thèse de la non-existence du récit criminel dans le monde arabe. Sa carrière, intimement liée à l'histoire des magazines et au développement du livre de poche, montre par ailleurs à quel point il est important, ici comme ailleurs, de prendre en compte la dimension éditoriale du récit criminel dans toute histoire du genre. Enfin, reprenant certaines problématiques ébauchées par Samah Selim (*op. cit.*), l'étude d'Aram Shahin suggère à la fois la centralité (populaire) et la marginalisation (critique)

du récit criminel dans la littérature arabe, ainsi que le rôle fondamental joué par la traduction – qui souvent n’était pas identifiée en tant que telle par les lecteurs – dans son essor : les douze premières aventures d’*al-Muğāmīrūn al-ḥamsa*, sur plus d’une centaine que compte la série, étaient adaptées des romans de Blyton, après avoir été acclimatées au contexte égyptien. Ce dossier donne un exemple très concret du rôle joué par l’arabisation et l’hybridation de modèles étrangers (processus que l’on retrouve aujourd’hui dans les séries TV égyptiennes) et par le développement de nouveaux médias (comme le livre de poche) dans la construction d’une culture populaire vivace.

Le livre que nous présentons ne prétend nullement épuiser un sujet très vaste, qui nécessite un important travail d’inventaire et d’interprétation. Si l’ensemble des chapitres dessine un premier corpus du genre, qui va de l’Algérie à l’Arabie Saoudite et traverse plusieurs médias, il est encore difficile d’en donner une vision exhaustive, en raison de la fragilité des circuits culturels et de l’insuffisance des archives en la matière. Les différents chapitres ici rassemblés, de même que la bibliographie en fin de volume, traduisent cependant l’importance croissante que ce genre revêt au sein des études arabes internationales. La variété des périodes, des régions et des œuvres abordées, ainsi que les nombreux échos entre elles, donnent une idée de l’amplitude historique et géographique du récit criminel dans la culture arabe, ouvrant ainsi la voie, nous l’espérons, à d’autres recherches qui compléteront celles-ci.

On relèvera pour finir que presque tous les auteurs réunis dans le présent volume inscrivent l’analyse de leur objet dans une réflexion sur le concept de récit criminel et sur sa pertinence dans le contexte arabe. Tous ne concordent pas nécessairement dans leur définition du genre, mais leur souci théorique commun démontre que le travail restant à accomplir est double : d’une part, il faut continuer à combler les lacunes du savoir en faisant émerger de nouveaux objets d’étude (ou en en sauvant d’anciens de l’oubli), de l’autre, il faut poursuivre la réflexion sur une catégorie qui tarde encore à s’imposer dans le discours critique, sur lequel, comme souvent, les œuvres ont plusieurs longueurs d’avance.



# Judicial Investigations in Classical Islam

*Mathieu Tillier*

## **Abstract**

This paper starts from the observation that judicial investigations have long played a marginal role in Arabic literature. As a historian, and not a literature specialist, I question the institutional background of such marginalization. It appears that, although some judges practiced investigations in the early days of Islam, Muslim jurists abandoned this practice towards the end of the Umayyad period because of its potential arbitrariness. The qadis' justice system transferred the entire burden of the investigation process onto the reliability of witnesses. Only secular judicial institutions (the police, *mazālim*) continued to seek the truth beyond appearances. However, the poor reputation of police officers also led to their literary marginalization.

*Keywords:* Judges, qadis, courts, witnesses, procedures, investigations.

Investigation is at the heart of contemporary crime fiction. When the investigator is a police officer, he usually acts under the supervision of an examining magistrate or a prosecutor, in accordance with contemporary Western judicial systems. The investigation represents the first step in the judicial processing of a case, before its conclusions are used against the defendant during his trial. Therefore, magistrates are common characters in police literature. However, not all judicial systems operate in the same way and police literature is not equally represented in all cultural traditions. As a fan of crime fiction, I have long been wondering why contemporary Arabic fiction, until recently, only marginally explored this genre. Could one speculate that the scarcity of the police genre might be somehow related to the classical Arabic literary tradition? I have no ambition to answer this question, which I leave to

specialists of literature. For my part, I will only try and show in this paper why the classical Islamic judicial system leaves very little room for investigations. This may explain why classical Arabic literature could hardly develop a “police” genre in connection with the main judicial institution, as evidenced by the anthology of Arabic crime literature from the Abbasid period published by Katia Zakharia, which includes only a few qadis.<sup>1</sup>

Like all other areas of Islamic law (*fiqh*), judicial procedures in classical Islam are characterized by a high degree of normative pluralism. The numerous Sunni, Shi‘i and Khariji legal schools (*madhabs*) promote a certain variety of solutions for each procedural issue, and each school may also consider different rules. Despite such pluralism, all schools agree on a series of basic principles that represent a common ground for judicial proceedings. These rules were the outcome of tentative solutions and experiments that took place during the first century and a half of Islam. Revisiting the first developments of judicial procedures in Islam is therefore crucial to understand the functioning of the judiciary and the role of investigation in the judicial process at a time when *adab* began to develop – that is, from the second half of the eighth century CE and, most importantly, from the ninth century CE onwards. In the following pages, I rely on the work I have carried out over the past decade, the results of which I exposed in detail in my book *L’invention du qadi*.<sup>2</sup> I will summarize the major chronological developments of judicial procedures, and attempt to explain why the experiments conducted mainly in the first half of the eighth century led, in the qadis’ courts, to the marginalization of the hypothetical deductive system used in investigations.

- 1 Only three *ahbār* out of twenty-eight feature a qadi (an anonymous one, and the famous Iyās b. Mu‘āwiya for the other two). K. Zakharia, *Nouvelles policières du monde abbasside*, Paris, Pocket, 2008, p. 42–45 (*ḥabar* 7), 46–49 (*ḥabar* 8), 50–52 (*ḥabar* 9).
- 2 Mathieu Tillier, *L’invention du qadi. La justice des musulmans, des juifs et des chrétiens aux premiers siècles de l’Islam*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017.

### **The Archaic Period: Solomon versus David**

A judge may follow two distinctive procedural methods, which he may also combine. The first possible procedure is an inquisitorial one, in which a judge or a third party (like a police officer) carries out an investigation, aimed at discovering the truth about a case. This investigation may involve a search for clues or evidence, or the questioning of parties or witnesses. The court renders a judgement on the basis of the evidence gathered during the investigation. The second procedure is an adversarial one. It does not rely on any investigation, but rather on the words of the litigants or their representatives. Unlike the inquisitorial procedure, in which the judge plays an active role, the adversarial procedure limits his role to that of an impartial listener, responsible for deciding after examining the evidence provided by the litigants to support their allegations. The functioning of justice in the first decades following Muḥammad's death is very poorly known. It gradually comes out of the darkness towards the end of the seventh and the beginning of the eighth centuries CE. Literary sources referring to legal practices during that early period suggest that the judicial system, whose main actor was the qadi, was not a homogeneous one. From one region of the empire in formation to another, in different cities, procedures varied according to local traditions and experiments conducted by judges. A tension existed between the two aforementioned types of procedures, inquisitorial and adversarial, particularly in Iraq, which is the best-documented province for that time. In the city of Baṣra, some qadis were inclined to follow an inquisitorial procedure. This was particularly the case of the judge Iyās b. Mu'āwiya (d.c. 121/739) who, at the end of the 710s, dispensed justice on the basis of circumstantial evidence, unlike most of his contemporaries. This qadi was later praised in literary sources for his outstanding observation skills, which led some modern researchers to compare him to Sherlock Holmes.<sup>3</sup> On some occasions, he carried out real investigations aimed

3 Fedwa Malti-Douglas, "The Classical Arabic Detective", *Arabica*, 35, 1988, p. 68–9.

at uncovering the truth. His investigations did not take him outside the courtroom, however, and he achieved his goals above all through clever questionings of the litigants, and pushed them to betray themselves. For example, he asked two women, who argued over a wool ball, what the yarn was wrapped around. The woman who answered correctly won the case.<sup>4</sup> He is reported to have determined the rightful owner of a coat by having the litigants' hair searched for threads.<sup>5</sup> He was also able to discover a fraud by examining dates minted on disputed coins.<sup>6</sup>

The strategies Iyās b. Mu'āwiya employed to discover the truth sometimes led Muslim scholars to describe his justice as a "Solomonian" one, similar to the Biblical Solomon's tricks. His justice relied on his ability

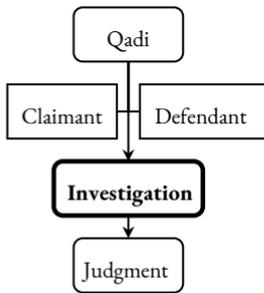


Fig. 1: The inquisitorial procedure, or "Solomon's judgment"

to draw conclusions from the observation of people and of their behavior. This faculty, which ancient Arabs called *firāsa* (insight), was considered a form of "inductive divination", and the basis of physiognomy.<sup>7</sup>

In Kūfa, as was most often the case in other Islamic cities, judges usually followed an adversarial procedure. Qadis did not investigate or seek the truth on the basis of circumstantial evidence or clues. Their decisions relied on three types of evidence. The

4 Wakī', *Ahbār al-quḍāt*, ed. 'Abd al-'Azīz Muṣṭafā al-Marāḡī, Cairo, Maṭba'at al-Sa'āda, 1947–1950, I, p. 332. Cf. al-Balāḍurī, *Ansāb al-aṣrāf*, ed. Suhayl Zakkār and Riyāḍ Zirikli, Beirut, Dār al-Fikr, 1996, XI, p. 339–40.

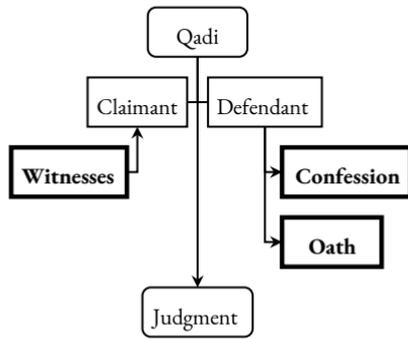
5 Al-Balāḍurī, *Ansāb al-aṣrāf*, XI, p. 338; Wakī', *Ahbār al-quḍāt*, I, p. 338–9.

6 Al-Balāḍurī, *Ansāb al-aṣrāf*, XI, p. 341; Wakī', *Ahbār al-quḍāt*, I, p. 342. The main reports about Iyās b. Mu'āwiya were later repeated by Ibn Qayyim al-Ġawziyya, *al-Turuq al-ḥukmiyya fī l-sīyāsāt al-šar'iyya*, ed. Muḥammad Ḥāmid al-Faqī, Cairo, Maṭba'at al-sunna al-muḥammadiyya, 1953, p. 31–34. See also Ibn Qutayba, *Uyūn al-ahbār*, Cairo, Dār al-Kutub al-miṣriyya, 1996, I, p. 74; al-Balāḍurī, *Ansāb al-aṣrāf*, XI, p. 343; Wakī', *Ahbār al-quḍāt*, I, p. 327.

7 On "Solomon's judgment", see M. Tillier, *L'invention du cadi*, p. 360–366.

defendant's confession, called *iqrār* or *i'tirāf*, automatically resulted in his conviction. If the defendant did not confess, the judge would hear witnesses. Testimonial evidence, which became known as *bayyina* ("obvious evidence"), was gradually restricted to the plaintiff (the accuser), who was to produce two witnesses considered as just (*ʿadl*). In the absence of witnesses, the qadi could request an oath from the defendant, who won the trial if he swore of his innocence and might lose it if he did not. Some jurists also accepted that a plaintiff who could only produce one witness take an oath regarding the truthfulness of his claims.<sup>8</sup>

The advantage of this adversarial procedure was that it left less room for a judge's personal interpretation. The qadi was supposed to stick to the appearances provided by the three categories of evidence and not to try and discover the hidden truth. If he rendered a judgment according to appearances, he did not commit any injustice even if his decision was wrong, provided that he had properly followed the procedure. While the inquisitorial procedure was associated with the figure of Solomon, the adversarial procedure was called *faṣl al-ḥiṭāb*, a Qur'anic expression associated with that of his father David,<sup>9</sup> a king and prophet to whom God had granted wisdom (*ḥikma*) and "the art of judging" (*faṣl al-ḥiṭāb*).<sup>10</sup>



*Fig. 2: The adversarial procedure, or "David's judgment"*

<sup>8</sup> These procedures underwent a complex evolution, the details of which are explained in M. Tillier, *L'invention du qadi*, chap. 3.

<sup>9</sup> Wakī, *Aḥbār al-quḍāt*, II, p. 317.

<sup>10</sup> Qur'an, 38:20.